

Demission periode essai CDI suite à CDD

Par Herve27

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en période d'essai en CDI depuis le 15 janvier sauf que le poste ne correspond pas du tout à mes attentes (conditions de travail et tâches confiées).

J'ai terminé un CDD de 7 mois le 10 janvier 2017 et je me suis inscrit le 11 janvier à Pole -emploi sur Internet.

Une fois la réponse positive pour le CDI, j'ai modifié ma situation sur pole emploi.fr en stipulant que je démarre un nouveau poste (sans avoir envoyé docs pour ARE, ni honoré de rendez-vous. Le rendez-vous a donc été annulé avec le conseiller.

J'ai lu sur Internet que si je ne m'étais pas inscrit à Pole emploi après mon CDD, j'aurais pu moi-même mettre fin à ma période d'essai et toucher l'ARE

Sauf que je me suis inscrit à Pole emploi entre les 2 postes.

Mes questions sont les suivantes: Suis-je éligible à l'ARE si je mets fin à ma période d'essai moi-même?

- Si je ne peux y prétendre, comment convaincre mon employeur actuel de mettre fin lui-même à ma période d'essai? Pour ne pas perdre mes droits.

Je vous remercie par avance pour vos éclaircissements, je suis dans le flou total.

Bonne journée